

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
K.Y ET LEURS POTES
RANDONNÉE CYCLOTOURISTE**

Arrêté n°160- avril 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L.2213-1, L.2213-2, et L. 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande en date du 03 avril 2024 de « K.Y et leurs potes », organisateur d'une Baledo Moto caritative au profit de la SDA Estournel de passage à CAUDRY, le dimanche 19 mai 2024 entre 10h00 et 12h00.

Considérant Qu'il y a lieu de sécuriser une manifestation culturelle,

Considérant Qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police, de prendre dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la sécurité publique,

Considérant Que rien ne s'oppose à l'organisation de cette manifestation,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Monsieur Dominique MOREAU représentant de l'association « K.Y et leurs Potes », est autorisé à occuper le domaine public sur le territoire de la ville de Caudry, pour organiser sa balade moto au profit de la SDA Estournel.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera le dimanche 19 mai 2024, de 10h00 à 12h00 suivant l'itinéraire défini ci-après :

Rue de Quiévy (RD 45), et route Nationale (RD 643)

ARTICLE 3 :Le long de cet itinéraire, les automobilistes devront adopter une allure réduite. Les participants de la balade moto devront respecter strictement l'itinéraire référencé ci-dessus, le Code de la Route et les mesures de sécurité édictées par l'organisateur..

ARTICLE 4 :Les organisateurs assureront, sous leur responsabilité, toute la sécurité sur la totalité des rues empruntées sur le territoire de la ville de Caudry.

la Ville de Caudry dégage toutes responsabilités en cas d'accident ou d'incident. Des accès libres seront réservés aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par des procès-verbaux.

ARTICLE 6 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE

Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 09 avril 2024



Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué

Marc DEVIENNE



Quiévy, 59214 à Société de Défense des Animaux, 11 Rte nationale 43, 59400 Estournel

En voiture 15,0 km, 17 min



Données cartographiques ©2024 Google 1 km



via D45

17 min

17 min sans circulation

15,0 km

Explorer les environs de "Société de Défense des Animaux"



Restaurants



Hôtels



Stations-service



Stationnements



Plus

<https://www.google.com/maps/dir/59214+Quiévy/PEUGEOT-CAUDRY.fr,+RD+643,+59540+Caudry/Société+de+Défense+des+Animaux,+11+Rte...> 1/1

Pièces jointes :

Aa itineraire 1 SDA 2024 (1).jpg

380 Ko

*K.Y et leurs potes
Mairie de Quiévy
Place du Général de Gaulle
59214 Quiévy*

Mairie de Caudry

*Objet : Autorisation passage moto
Au profit association caritative
« SDA Estourmel »
PJ : rues et parcours
Réf / DM*

Quiévy 07 Mars 2024

Monsieur le Maire,

Notre association K.Y et leurs potes organise une balade moto le dimanche 19 mai 2024 au profit de l'association caritative de la SDA Estourmel

Cette balade démarrera de la SDA Estourmel à 10h00 pour un retour à la SDA vers 12h00.

Le parcours empruntera des rues de votre commune. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous donner l'autorisation de passage de notre manifestation sur votre commune entre 10h00 et 12h00.

Veuillez trouver ci-dessous mes coordonnées pour votre accord, le plus tôt possible, pour une question d'organisation et de délai pour la préfecture.

Je vous joins également la copie de notre parcours ainsi que les rues traversées.

Espérant que vous serez sensible à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire

*Dominique Moreau
Secrétaire de K.Y et leurs potes
Moreaudominique6028@neuf.fr
Tél : 06.19.70.06.06*

*K.Y et leurs potes
Mme Karine Mollet
Présidente tél : 06.61.49.45.86*